



communiqué de presse
16 octobre 2009

Charte régionale «zéro phyto» pour une gestion durable des espaces publics

Signature de la Charte régionale d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

**Mercredi 21 octobre 2009
à 18h30**

Salle des fêtes du Plessier-sur-Saint-Just (60)

En présence de :

- Pascal Dacheux, vice-président du Conseil régional de Picardie en charge de l'Agriculture et de l'Environnement.
- Frans Desmedt, président de la Communauté de communes du Plateau Picard
- Alain Strébelle, directeur général de l'agence de l'eau Artois-Picardie
- Pascal Maret, directeur de l'eau, des milieux aquatiques et de l'agriculture à l'Agence de l'eau Seine-Normandie

La Région Picardie, les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie, la Communauté de communes du Plateau Picard, signeront, mercredi 21 octobre prochain, la Charte régionale d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. La Communauté de communes du Plateau Picard est la première collectivité locale de la région à s'être engagée dans le cadre de cette Charte.

Un outil incitatif destiné à accompagner les collectivités locales vers de nouvelles pratiques plus respectueuses de la ressource en eau

Les produits phytosanitaires, même épandus en faible quantité, sont une source importante de pollution des eaux. En Picardie, les analyses sur la période 2001-2005 ont montré que, pour les eaux souterraines qui constituent l'essentiel des ressources en eau potable dans notre région, 53 % des points de prélèvements sont contaminés par des résidus de pesticides et 20 % sont classés en qualité mauvaise à très mauvaise. En zone non agricole, notamment pour l'entretien des espaces publics gérés par les collectivités, ces produits sont souvent appliqués sur des surfaces imperméables ou inertes (bitume, ciment, dalles..), sujettes, en cas de pluies, à un ruissellement important pouvant entraîner le transfert de substances actives vers les eaux superficielles ou souterraines.

La réduction de l'usage des pesticides constitue donc un enjeu majeur pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et au-delà pour la santé humaine. Des actions ont été engagées dans ce sens et plusieurs collectivités locales ont adopté des mesures visant à diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts, à privilégier des méthodes alternatives de désherbage, et même à repenser l'aménagement des villes et villages.

Pour généraliser ces bonnes pratiques et inciter les communes, les intercommunalités, et plus généralement les collectivités gestionnaires d'espaces publics, à s'inscrire progressivement dans une démarche «zéro phyto», la Région et les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie

Contact Presse

Catherine Dupré
Tel : 03 22 97 37 75
Port. : 06 71 77 75 37
Courriel : cdupre@cr-picardie.fr

communiqué de presse
16 octobre 2009

ont mis en place une charte régionale d'entretien des espaces publics.

Une feuille de route...

La charte régionale d'entretien des espaces publics fixe des objectifs à atteindre et décline les actions que les collectivités locales auront à mettre en œuvre pour maîtriser les risques de pollutions ponctuelles et diffuses liées aux pratiques de désherbage.

Elle définit 5 niveaux d'avancement des pratiques. Les collectivités locales adhérentes s'engagent au minimum à respecter les conditions du niveau 3 dans un délai de 3 ans suivant la signature de la charte. Les priorités identifiées dans le cadre du niveau 3 ciblent notamment l'utilisation d'une ou plusieurs techniques alternatives (désherbage manuel, désherbage thermique au gaz ou à la vapeur d'eau, compostage, paillage, lutte biologique..) sur au moins 50 % des zones à risque élevé identifiées par le plan de désherbage, la sensibilisation des jardiniers amateurs et des habitants aux risques sanitaires et environnementaux et la promotion des méthodes alternatives.

Le passage au «zéro phyto» (niveau 5 de la charte) dans l'entretien des espaces publics doit être réalisé dans un délai de 5 ans.

...et des subventions pour renforcer la démarche

Les collectivités signataires de leur engagement dans la charte pourront bénéficier des subventions cumulées, attribuées par les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie et la Région. Les aides financières portent sur la réalisation d'audits (diagnostic des pratiques phytosanitaires, plan de désherbage...), des actions de communication et l'acquisition de matériel alternatif aux traitements chimiques.



communiqué de presse
16 octobre 2009

Un exemple de reconquête de la qualité de l'eau : le Plateau Picard est déjà au zéro phyto

Préserver la ressource en eau est un des objectifs de la Communauté de communes du Plateau Picard depuis plusieurs années. A cet effet, elle promeut des actions auprès des différents acteurs locaux (collectivités, agriculteurs, artisans, scolaires...).

En 2008, le Plateau Picard a souhaité aller encore plus loin. Il s'est engagé activement dans la reconquête de la qualité de l'eau par la réduction de l'usage des produits phytosanitaires pour le désherbage des locaux. La Communauté de communes entretient environ 10 ha d'espaces verts, répartis sur 12 sites. Dès 2009, l'objectif «zéro phyto» a été atteint grâce à la mise en place de différentes techniques préventives (paillage, jachère fleurie...) et curatives (désherbeurs thermiques). Cette expérience met en valeur l'importance de faire évoluer les mentalités dans la conception du cadre urbain, avec une plus grande tolérance à développer envers ce que l'on nomme «les mauvaises herbes».

Ces différentes techniques empêchent les plantes indésirables de se développer, et, d'autre part, permettent aux agents de gagner du temps pour le consacrer au désherbage mécanique.

La Région Picardie et l'Agence de l'eau Seine-Normandie ont financé une partie des frais liés à l'acquisition de désherbeurs thermiques, et à la communication.